



CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS

AVENANT 2020 - 2022

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS
RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES



An aerial photograph of a town, likely Cahors, showing a mix of residential houses with red-tiled roofs and larger apartment buildings. A river is visible in the upper left corner. A large yellow frame is superimposed over the center of the image, containing the text 'CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS' in yellow. The text is arranged in four lines: 'CONTRAT', 'DE VILLE', 'DU GRAND', and 'CAHORS'.

**CONTRAT
DE VILLE
DU GRAND
CAHORS**

[SOMMAIRE]

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES

Article 1 : le Contrat de ville initial

Article 2 : l'objet de l'avenant

Article 3 : modalités de gouvernance

SIGNATURES

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs par pilier thématique

Annexe 2 : Contribution de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée au PERR

Annexe 3 : Synthèse de l'évaluation du Contrat de ville à mi-parcours

Annexe 4 : Synthèse de l'étude sur l'évolution socio-démographique des quartiers de la géographie prioritaire

Annexe 5 : Tableaux des programmes prévisionnels d'utilisation de l'abattement de la TFPB par les bailleurs Lot Habitat et Polygone



ENTRE LES SIGNATAIRES

AVENANT CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS

L'ÉTAT, REPRÉSENTÉ PAR MICHEL PROSIC, PRÉFET DU LOT

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CAHORS, REPRÉSENTÉE PAR JEAN-MARC VAYSSOUZE-FAURE, PRÉSIDENT

LE CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, REPRÉSENTÉ PAR CAROLE DELGA, PRÉSIDENTE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOT, REPRÉSENTÉ PAR SERGE RIGAL, PRÉSIDENT

LA COMMUNE DE CAHORS, REPRÉSENTÉE PAR JEAN-LUC MARX, MAIRE-ADJOINT

LA COMMUNE DE PRADINES, REPRÉSENTÉE PAR DENIS MARRE, MAIRE

L'ÉDUCATION NATIONALE, REPRÉSENTÉE PAR XAVIER PAPILLON, DASEN

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, REPRÉSENTÉE PAR JULIE SENGER, DÉLÉGUÉE TERRITORIALE

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LOT, REPRÉSENTÉE PAR VALÉRIE GUILLON, DIRECTRICE

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU LOT, REPRÉSENTÉ PAR VINCENT MAGINOT, DIRECTEUR

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, REPRÉSENTÉE PAR THIERRY RAVOT, DIRECTEUR RÉGIONAL

L'OFFICE PUBLIC HLM LOT HABITAT, REPRÉSENTÉ PAR MAXIME VERDIER, PRÉSIDENT

LA SA HLM INTERRÉGIONALE POLYGONE, REPRÉSENTÉE PAR PASCAL LACOMBE, DIRECTEUR

PÔLE EMPLOI, REPRÉSENTÉ PAR RÉGIS OLLIER, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL

LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU LOT, REPRÉSENTÉE VÉRONIQUE CHASSAIN, PRÉSIDENTE

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LOT, REPRÉSENTÉE PAR JEAN HUGON, PRÉSIDENT

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT, REPRÉSENTÉE PAR SERGE CRABIÉ, PRÉSIDENT

L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU LOT, REPRÉSENTÉE PAR MARIE-JOËLLE AYRAL, PRÉSIDENTE

L'ASSOCIATION CONSEIL CITOYEN DE TERRE-ROUGE, REPRÉSENTÉE PAR JEAN-PIERRE CAMBE, PRÉSIDENT

Avenant au Contrat de ville

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Introduction

Le Contrat de ville constitue le cadre contractuel en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales. Le Contrat de ville du Grand Cahors réunit 19 partenaires cosignataires. Il définit une politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée (la géographie prioritaire), s'appuyant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des protagonistes, dont les habitants, et définissant un projet de territoire.

Le présent Protocole court jusqu'en 2022, étant donnée la prorogation des Contrats de ville jusqu'à cette nouvelle date, comme le prévoit la loi de finances 2019 adoptée en 2018.

Article 1 : le Contrat de ville initial

Le Contrat de ville de l'agglomération du Grand Cahors a été signé le **8 septembre 2015**, entre :

La préfecture du Lot, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le Conseil régional Midi-Pyrénées, le Département du Lot, les Mairies de Cahors et Pradines, le Procureur de la République, l'Académie de Toulouse, l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées, la Caisse d'Allocations Familiales du Lot, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Lot, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Office Public HLM Lot Habitat, la SA HLM Polygone, le Pôle Emploi du Lot, la Mission Locale pour l'emploi du Lot, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, l'Union Départementale des Associations Familiales du Lot .

Il détaille les éléments de diagnostic territorial partagé avec l'ensemble des signataires et précise, pour chaque pilier thématique, les orientations qui seront suivies ainsi que leur déclinaison en actions (25 fiches-actions).

Il décrit l'organisation de la gouvernance, au niveau stratégique et opérationnel, et valorise le rôle du Conseil Citoyen, comme celui des habitants au sens large, dans le suivi de sa mise en œuvre et pour son évaluation.

Il précise enfin la **géographie prioritaire** d'intervention :

- Un quartier prioritaire règlementaire (QPV) : Terre-Rouge ;
- Deux quartiers en « veille active » : Sainte-Valérie et Croix-de-Fer ;
- Trois quartiers en « observation » : Valentré et Centre Ancien à Cahors, les Escales à Pradines.

Article 2 : objet de l'avenant

Le présent avenant au Contrat de ville vise deux objectifs :

- Remobiliser l'ensemble des signataires et au-delà (« Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » Pacte de Dijon, avril 2018) ;
- Réviser les intentions du Contrat de ville initial au regard des résultats de l'évaluation à mi-parcours et du bilan intermédiaire, des enseignements de l'étude sur l'évolution sociale et démographique des quartiers, des nouveaux textes et mesures sortis depuis 2015.

Ces deux objectifs doivent permettre, localement, de lutter contre les discriminations territoriales, d'agir en faveur de l'égalité des chances et de la cohésion sociale.

La démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville (synthèse présentée en annexe 3) s'est appuyée sur la question évaluative suivante :

« En quoi le contrat de ville renforce-t-il la coopération et la mobilisation des cosignataires en faveur de l'égalité des chances » ?

L'analyse, tant quantitative que qualitative, menée par l'ensemble des partenaires cosignataires invités à participer à cette démarche a permis de mettre en évidence les priorités suivantes pour la deuxième période du Contrat de ville :

- Sur la gouvernance :
Importance, pour chacun des signataires, de désigner un **interlocuteur technique unique** qui serve de « fil rouge ».
Nécessité d'investir dans l'interconnaissance, la production d'une culture commune, pour mieux fonctionner sur un mode projet.
Relancer l'équipe projet du Contrat de ville, cellule opérationnelle et interinstitutionnelle de sa mise en œuvre, prévue dans le Contrat de ville initial.
- Sur le soutien à la vie associative :
Prioriser la répartition annuelle des crédits sur les associations portant des actions récurrentes et efficaces sur le long terme.
Une planification pluriannuelle des crédits pourra être envisagée dans le cas de projets structurants et innovants.
- Sur la géographie prioritaire d'intervention :
Au regard des résultats de l'étude sur l'évolution sociale et démographique du territoire (annexe 4), il importe de conserver et d'adapter un certain niveau de vigilance sur les quartiers en veille active ou en observation, comme le centre ancien, et d'y développer les interventions Politiques de la ville en mode préventif.
- Sur les thématiques prioritaires :
Le bilan à mi-parcours montre une importante représentation du pilier **Cohésion Sociale** par rapport aux autres. Il importe désormais non seulement, de maintenir ces interventions, mais aussi de renforcer le pilier **Développement économique – Emploi – Insertion**. C'est pourquoi un groupe de travail dédié est mis en place, afin de proposer une stratégie pour limiter les freins à l'emploi repérés (mobilité, garde d'enfants, besoins en FLE ...) ainsi que pour mieux prendre en compte les habitants en situation de handicap, sur-représentés dans les quartiers.

L'étude portant sur l'évolution sociale et démographique des quartiers entre 2015 et 2018 révèle notamment ¹ :

- Un indice jeunesse qui confirme la **concentration des jeunes sur les quartiers d'habitat social de Terre-Rouge, Croix-de-Fer et Sainte-Valérie** ;
- Une **concentration des ménages sous le seuil de pauvreté sur l'ensemble des quartiers**, avec un pic à 41 % à Sainte-Valérie, à 35 % à Terre-Rouge et à 29 % sur le centre ancien – ce qui en fait le quartier qui accueille -en valeur absolue- le plus grand nombre de ménages vulnérables à l'échelle de l'agglomération, mais aussi du département.

L'exploitation des enquêtes d'occupation sociale du bailleur de Lot Habitat montre sur l'ensemble des quartiers une **concentration des personnes seules et des familles monoparentales ainsi que des personnes sans emploi**. Cette tendance varie suivant les quartiers mais reste quasiment identique entre 2014 et 2018. Par ailleurs, on observe une plus grande vulnérabilité chez les « emménagés récents² » (63 % des ménages ont des ressources inférieures à 40 % des plafonds et 50 % sont inactifs).

Article 3 : Modalités de gouvernance

Si l'EPCI et l'Etat restent les principaux animateurs dans le pilotage et la bonne réalisation du Contrat de ville, il est nécessaire de rechercher et de coordonner la plus grande implication possible de l'ensemble de ses cosignataires. Cet effort va dans le sens de la loi n°2104-173 du 21 février 2014, et du Pacte de Dijon³ qui insistent sur les différentes formes de cet engagement : la gouvernance, l'ingénierie et les financements de droit commun et / ou spécifiques.

En effet, la mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne pouvant intervenir qu'en complément, lorsque la nature des difficultés le nécessite.

¹ Synthèse de l'étude en annexe

² Locataires ayant emménagé depuis moins de 3 ans

³ Voir l'engagement du Pacte de Dijon en annexe

Rôle et composition des instances de pilotage

Le Conseil Citoyen de Terre-Rouge est membre de droit du Contrat de ville. Il participe donc à l'ensemble des instances prévues pour son pilotage et sa mise en œuvre.

Les différentes instances :

Désignation	Rôle	Composition	Fréquence
Comité de pilotage / stratégique	Co-présidé par le Préfet et le Président du Grand-Cahors, ce Comité : <ul style="list-style-type: none">- Valide les priorités et la programmation annuelles des actions- Décide des réajustements nécessaires dans la mise en œuvre au regard des éléments de bilan.	Les signataires du Cdv ou leurs représentants	1 à 2 / an
Comités techniques	Formaté par thématiques qui correspondent aux piliers Cadre de vie – RU et Tranquillité publique, Cohésion sociale, Emploi et Développement économique, Jeunesse. Les comités techniques : <ul style="list-style-type: none">- Préparent les décisions du Comité de pilotage ;- Suivent le bon déroulement des actions programmées et en prépare le bilan ;- Instruisent la programmation annuelle ;- Alimentent les diagnostics et construisent des propositions.	Un représentant par signataire	1 à 3 par thématique, entre 2 comités de pilotage
Comité des financeurs	Instruisent les propositions d'actions des opérateurs publics / privés du Contrat de ville, en particulier dans le cadre de la programmation annuelle. Le Comité oriente prioritairement le financement des opérations vers le droit commun.	Un représentant par financeur sollicité	1 dédié à la programmation annuelle. Autre si besoin.
Equipe projet du Contrat de ville	Anime le Contrat de ville en interne : groupes de travail, suivi des actions, accompagnement des opérateurs, suivi d'études... en associant l'ensemble des services ville et agglomération en lien avec les piliers thématiques. Le pendant côté services de l'Etat, sous l'autorité désormais du Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture.	Les représentants des services concernés	Autant que de besoin

Une ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville

L'Etat et le Grand Cahors identifient en leurs seins un chef (fe) de projet du Contrat de ville dont le rôle est de mobiliser et de coordonner, chacun pour leur part, l'équipe projet réunissant l'ensemble des services concernés, pour la réalisation du présent protocole.

Les équipes projets veilleront à ce que les moyens de droit commun (humains, logistiques et financiers) soient prioritairement affectés à la mise en œuvre du Contrat de ville et à ne solliciter qu'en dernier recours les moyens spécifiques.

L'Etat, la Région et le Grand Cahors fixent annuellement les priorités de l'appel à projets du Contrat de ville. Les services de l'Etat (Préfecture et CGET) restent les uniques interlocuteurs concernant la gestion de l'outil « Dauphin » de saisine en ligne.

Article 4 : Priorités et enjeux

La sur-mobilisation des politiques publiques de droit commun est élevée en principe par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pour la mise en œuvre du Contrat de ville :

« Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

L'évaluation du Contrat de ville⁴ montre que ce principe doit être réaffirmé, tant que le Contrat n'a pas atteint l'objectif d'une attention forte en direction des habitants de la géographie prioritaire, de la part des institutions et organisations responsables du déploiement juste et équitable de l'action publique.

Suite à l'étude sur l'évolution sociale et démographique des quartiers de Cahors et Pradines et aux résultats de l'évaluation du Contrat de ville, concernant la 1^{ère} période de sa mise en œuvre (2015-2019), **le Comité de pilotage du Contrat de ville, réuni en séance le 17 décembre 2019, a validé les orientations suivantes :**

- **une intervention à l'échelle de l'ensemble de la géographie prioritaire⁵, de manière à :**
 - . **agir prioritairement sur le QPV de Terre-Rouge ;**
 - . **agir préventivement** sur les quartiers en veille active ou en observation, qui ne bénéficient pas du statut de QPV du fait d'un nombre d'habitants insuffisant, ou d'une concentration insuffisante de ménages sous le seuil de pauvreté (comme dans le centre ancien) ;
 - . **proposer une échelle de mise en œuvre** du Contrat de ville plus ambitieuse et qui permette de mieux déployer les moyens de droit commun.

⁴ Précisément, l'évaluation du Contrat de ville s'appuyait sur la question de la coopération et de la mobilisation des cosignataires en faveur de l'égalité des chances.

⁵ QPV : Terre-Rouge / Quartiers de veille active : Sainte-Valérie et Croix-de-Fer / Quartiers en observation : Valentré, le centre ancien et les Escales à Pradines

LES PRIORITES TRANSVERSALES :

- La jeunesse
- La participation des habitants

LES PRIORITES THEMATIQUES⁶ :

Pilier Cohésion sociale

- . Créer les conditions de la réussite éducative, en développant l'égalité des chances, en prévenant le décrochage socio-scolaire dès le 1^{er} degré et en accompagnant le « raccrochage ». Etude de faisabilité du déploiement du Programme de Réussite Educative (PRE) sur l'ensemble des quartiers.
- . Lutter contre le repli sur soi et favoriser le vivre ensemble, en renforçant le lien social et l'égalité d'accès aux loisirs (projet de rénovation du gymnase de Terre-Rouge).
- . Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en relançant la démarche d'Atelier Santé Ville (ASV), en développant les actions de prévention et en améliorant l'accès aux droits et aux soins.

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain

- . Animer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur les trois quartiers : Terre-Rouge, Sainte-Valérie et la Croix-de-Fer.
- . Mettre en œuvre les programmes liés à l'abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) sur le quartier de Terre-Rouge.
- . Réaliser l'étude urbaine pré-opérationnelle pour le réaménagement du quartier de Terre-Rouge, coanimer des temps de concertation dédiés, puis étude d'une candidature à l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Pilier Emploi et Développement Economique

- . Réaffirmer le principe d'un suivi rapproché des demandeurs d'emploi.
- . Renforcer le lien à l'entreprise et à l'école.
- . Améliorer le repérage et la remobilisation des publics.
- . Mieux mobiliser les réseaux locaux (parrainage, entreprises inclusives).
- . Agir sur la levée des freins à l'emploi.

Sur la mise en œuvre et la gouvernance :

- Mettre en place la Commission des financeurs pour créer de la cohérence et optimiser le financement des opérations.
- Animer les équipes projet côtés Etat et Collectivité.
- Développer le fonctionnement en groupe de travail opérationnel de type comité technique thématique.

Une participation via les Conseils Citoyens

« Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain » (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE III,- Chapitre II, Art.7, I).

⁶ Détail des orientations/ Pilier thématique en annexe 1

Préalablement à la signature du Contrat de ville, un travail de diagnostic territorial a été animé en partage avec les acteurs de terrain (institutions, associations et habitants), travail qui a abouti à la constitution d'un Conseil Citoyen sur le quartier de Terre-Rouge en mai 2015.

Il réunit 21 personnes au total :

- 14 habitants ;
- 7 acteurs de terrain.

D'abord très centré sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne et qu'on retrouve dans le pilier Cadre de vie du Contrat de ville (la tranquillité publique, la GUP, l'entretien des espaces extérieurs ou des parties communes, le bien-vivre ensemble...), le Conseil Citoyen s'est progressivement ouvert à tous les autres sujets et piliers du Contrat de ville.

Il en est membre de droit et participe :

- A tous les temps de gouvernance du Contrat de ville : comités de pilotage, comités techniques sur chacun des piliers ;
- A la cellule de proximité dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité ;
- A tous les temps de concertation concernant le QPV de Terre-Rouge ;
- A la définition des priorités de la programmation annuelle du Contrat de ville et à la réunion des porteurs de projets.

Le Conseil Citoyen de Terre-Rouge continuera à être partie prenante du Contrat de ville sur sa deuxième période de mise en œuvre, à travers, notamment :

- Sa participation au diagnostic territorial dans le cadre de l'étude urbaine de Terre-Rouge, puis au débat sur les propositions qui seront émises par le bureau d'études ;
- Sa participation aux groupes de travail sur le développement de l'Atelier Santé Ville ainsi qu'au comité technique du pilier Emploi-Insertion ;
- La signature du présent avenant.

An aerial photograph of a residential neighborhood, likely a university campus, featuring a mix of single-story houses and multi-story apartment buildings. A large yellow frame is superimposed over the center of the image, containing the word "SIGNATAIRES" in bold, yellow, sans-serif capital letters. The background shows a dense arrangement of buildings, parking lots, and green spaces, with a river visible in the upper left corner.

SIGNATAIRES

SIGNATURES

Michel PROSIC
Préfet du LOT



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Président du Grand Cahors



Carole DELGA
Présidente de la Région
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée



Serge RIGAL
Président du Conseil Départemental
du Lot



Jean-Luc MARX
Premier adjoint au maire de Cahors



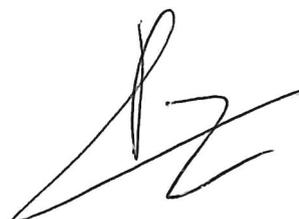
Denis MARRE
Maire de Pradines



Jean-Pierre CAMBE
Président de l'association Conseil Citoyen
de Terre-Rouge



Xavier PAPILLON
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale



Julie SENGER
Déléguée Territoriale de l'Agence
Régionale de Santé



Valérie GUILLON
Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales du Lot



Vincent MAGINOT
Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Lot

Thierry RAVOT
Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
et Consignations

Maxime VERDIER
Président de l'Office Public HLM LOT
HABITAT

Pascal LACOMBE
Directeur de la SA interrégionale POLYGONE



Régis OLLIER
Directeur Départemental de Pôle Emploi

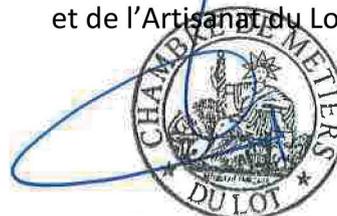
Véronique CHASSAIN
Présidente de la Mission Locale du Lot

LA PRESIDENTE
Véronique CHASSAIN

Jean HUGON
Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie du Lot



Serge CRABIE
Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat du Lot



Marie-Joëlle AYRAL
Présidente de l'Union Départementale
des Associations Familiales du Lot